

COMMUNE DE
BUCQUOY

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

CANTON DE
BAPAUME

DELIBERATION

N°86/2024

Objet :

**Indemnité du
Percepteur**

**Certifié exécutoire
par la Maire, le**

15/11/24



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 04 novembre, à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence d'Anne-Marie BARBIER, en suite de convocation en date du 25 octobre 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Catherine GERARD, Muriel POLLART, Eugène DELAMBRE, Véronique HERMANT, Sylvie COUSIN, Dorothee LEFEBVRE, Bruno VIENNE.

Absent : Daisy LAINE.

Absents excusés : Clément BACRO, Laury FLIPPE, Laurent DHE.

Procurations :

Laury FLIPPE donne procuration à Sylvie COUSIN

Clément BACRO donne procuration à Catherine GERARD

Laurent DHE donne procuration à Bruno VIENNE

Secrétaire : Bruno VIENNE

La séance ouverte, Madame BARBIER présente à l'assemblée la demande faite par le comptable de Bapaume, Monsieur VERHAEVERBEKE David, concernant le versement de l'indemnité pour la confection des documents budgétaires comme le prévoient les textes en vigueur. Cette indemnité s'élève à 30,49€ brut.

A la majorité des membres présents et représentés (10 voix pour dont 2 procurations et 2 abstentions dont 1 procuration), l'assemblée accorde le versement de cette indemnité.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE, LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

La Maire,
Anne-Marie BARBIER

